

L'Essentiel

01/02-2016 - Numéro 17

Le magazine
de la Fédération des Industries
des Peintures, Encres, Couleurs,
Colles et Adhésifs,
Préservation du bois



DOSSIER SPÉCIAL COP21 À 22

La FIPEC, acteur engagé dans la réduction des GES

ENVIRONNEMENT

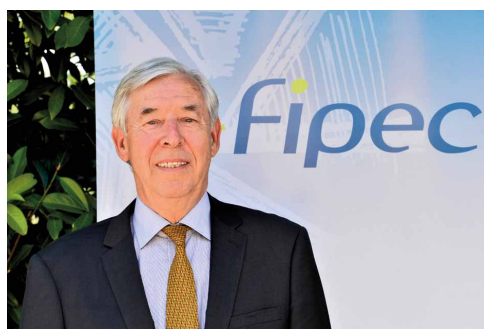
**Parcours d'un produit : réglementation oui,
innovation... aussi !**

FOCUS

Booster les ressources R&D



Actualité.....	3
Planète Industrie.....	5
3 Questions à Yves Blein, Député Environnement.....	6
Parcours d'un produit : réglementation oui, innovation... aussi !	
SEIRICH : journées d'information jusqu'en juin 2016	
Dossier.....	8
Spécial COP21 à 22	
La FIPEC, acteur engagé dans la réduction des GES	
International.....	11
Filières.....	12
• Peintures	
Bâtiment – Grand Public – Industrie	
Carrosserie – Anticorrosion	
• Encres	
Imprimerie et Emballage	
• Couleurs	
Art, Loisir et Enseignement	
• Colles	
Adhésifs et Mastics	
• Bois	
Préservation du bois	
Focus.....	15
Booster les ressources en R&D	



En décembre dernier, le Président du MEDEF rappelait à juste titre, « qu'en Asie ou en Amérique, la place de l'entreprise avait été mise tout en haut de la liste des priorités ». Il faut en France réenclencher d'urgence la dynamique vertueuse, permettre à nos entreprises de voir leurs

carnets de commandes se remplir, les trésoreries se reconstituer, pour que les embauches reprennent. La place de l'entreprise dans la société gagnerait à être reconnue par tous.

Comment donc interpréter l'augmentation du nombre d'emplois publics, inversement proportionnelle à la destruction d'emplois du secteur privé ? L'entreprise est bridée, elle est condamnée à s'adapter à des réglementations qui se cumulent. Aujourd'hui, concevoir et lancer un produit relève d'un vrai parcours du combattant, de l'approvisionnement en matières premières à sa distribution, en passant par son homologation, l'étiquetage, la prise en compte des obligations déclaratives... Nous ne pouvons plus, en France uniquement, compter sur les facteurs conjoncturels. Nos entreprises ont besoin d'être allégées, profilées pour être les meilleures. La numérisation, la robotisation et l'automatisation de nos usines doivent permettre d'accompagner leur mutation, de monter en gamme et de créer de nouveaux métiers.

Le député Yves Blein, membre de la Commission des Affaires Economiques et Président du groupe d'études Industries Chimiques, a rappelé dans son interview pour L'Essentiel que les travaux engagés vont dans le bon sens. Nous sommes heureux d'entendre que la simplification est une priorité. Espérons, ceci dit, que le bon sens sera plus largement partagé. En effet, l'inflation des contraintes est une constante, au détriment de la compétitivité de nos entreprises et de l'accès à de nouveaux marchés. Les conclusions de la COP 21 ont démontré que l'entreprise a un rôle de premier plan. Dans nos secteurs, les entreprises ont joué le jeu et sont prêtes à continuer si l'adaptation, les coûts de la complexité et les excès réglementaires laissent place à l'innovation. Gageons que le politique saura apporter les réformes qui s'imposent et qui sont plus que jamais incontournables. Les voies de la croissance passent par là. Pour conquérir et s'imposer dans un marché mondial ouvert, les règles du jeu sont aussi évidentes que sur un champ de course. Et nous pouvons affirmer, sans prendre beaucoup de risques, que nous ne verrons jamais un cheval de trait remporter le prix de l'Arc de Triomphe. Que 2016 nous apporte enfin la croissance que nous espérons tous !



- **Directeur de la publication**
Michel Le Tallec
- **Reportages et rédaction**
CommLC
- **Photos et illustrations**
FIPEC – Foucha/Muyard – Hastone – Bostik – Mapei – CEPE – Cyrus Cornut / Matignon – ITECH
Yves Blein – Creaplus
- **Conception graphique**
Hervé Carasco
- **Réalisation PAO**
Vincent Lecat
- **Impression**
M2C2 IMPRIM

La FIPEC remercie les personnes qui ont collaboré à ce numéro.

FIPEC : 42, avenue Marceau – 75008 Paris

Contact : Dominique Ayoul,
Direction du Département
Economie & Communication
Tél. : +33(1) 53 23 00 00
E-mail : direco@fipec.org

www.fipec.org

Michel Le Tallec

Délégué Général de la FIPEC



ITECH : formation européenne, 2^e promotion

Alors que les élèves de la promotion inaugurale de la formation européenne « English Master Program for Paint and Ink Master Engineer » ont effectué leur stage en Suède, en Allemagne, en Autriche et même en Chine, la promotion 2015 a fait sa rentrée à l'automne.

Ouverte en 2014, la formation européenne de l'ITECH est diplômante et dure 3 ans. Les cours sont entièrement dispensés en anglais et les stages à l'étranger sont proposés par les entreprises partenaires qui, chacune, parraine un étudiant et l'accompagne sur toute la durée de son cursus.

Le 22 septembre 2015, l'ITECH a organisé, avec les entreprises partenaires et en présence des étudiants, la cérémonie de lancement de la 2^e promotion.

Une dizaine d'étudiants sont inscrits et perpétuent l'enthousiasme manifesté par les étudiants de la promotion de lancement. Les médias étrangers saluent l'initiative née de l'ITECH, en partenariat avec CEPE et la FIPEC, avec des réactions très positives à l'annonce de l'ouverture de la deuxième promotion.



ITECH : remise de diplômes de la promotion 2015

Le 11 septembre 2015, les ingénieurs ITECH ont reçu leur diplôme, en présence de Sophie Hivert, Déléguée Générale de la Fédération Française de la Tannerie Mégisserie, marraine de la promotion 2015. Le prix FIPEC au major de la promotion « Peintures-Encres-Adhésifs », Manon Mayjonade, a été remis par le Président de l'ITECH, Louis-Philippe Reynaud, par ailleurs Trésorier et Administrateur de la FIPEC et Directeur Général de BLANCHON.

Cet événement fut suivi du très attendu Grand Gala ITECH qui, tous les cinq ans, réunit les anciennes promotions, les actuelles et les entreprises partenaires de l'école. Ce sont ainsi plus de 800 personnes qui ont participé, le 7 novembre 2015, à cet événement emblématique de l'ITECH.

3



La FIPEC fait peau neuve sur le Web

Depuis la rentrée 2015, la chaîne de la FIPEC est disponible sur le site de vidéos Youtube pour valoriser et diffuser sa médiathèque. Elle s'enrichit chaque année, notamment avec les vidéos des tables rondes de la Journée FIPEC.

Cette nouveauté fait écho à la mise à jour de la rubrique « Actualités » du site FIPEC, plus fluide. Elle met en avant les actualités de la fédération et de ses syndicats ainsi que les documents presse. Par souci de cohérence, de mise à jour et d'animation, chaque site des syndicats a désormais sa rubrique « Actualités » en lien avec celle du site FIPEC.

www.fipéc.org



Affaires sociales

Code du travail : le Rapport Jean-Denis Combrexelle

Le 9 septembre 2015, Jean-Denis Combrexelle, membre du Conseil d'État, remettait au Premier Ministre son rapport relatif à « la négociation collective, le travail et l'emploi ». Le texte porte sur l'adaptation du droit du travail au nouvel ordre économique des entreprises. Il s'appuie sur le travail d'experts et de praticiens, et sur l'audition des partenaires sociaux.

Ce rapport préconise une refonte culturelle et textuelle du droit social, en renforçant la place normative des accords collectifs d'entreprise. Il recommande une réécriture globale du code du travail en le réorganisant sur trois niveaux : le socle des droits et principes fondamentaux garantis par la loi ; les dispositions relevant des accords collectifs ; les règles applicables en l'absence d'accord. Les orientations basées sur le rapport Combrexelle et les concertations opérées par la Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, avec les partenaires sociaux, s'articulent autour de la création d'une dynamique de la négociation collective ; de la réécriture du code du travail ; d'une meilleure prise en compte de la particularité des TPE/PME ; du renfort des branches professionnelles.



Pacte de Responsabilité : report de l'allègement des charges

Le Pacte de Responsabilité prévoyait une baisse des cotisations patronales d'allocations familiales de 1,8 point sur les salaires compris entre 1,6 et 3,5 SMIC, applicable au 1^{er} janvier 2016. Cependant, afin de clôturer le budget 2015, le Ministre des finances, Michel Sapin, a annoncé un report de 3 mois, soit au 1^{er} avril 2016, de l'application de ces baisses.

Compte personnel de la prévention de la pénibilité

La loi Rebsamen du 17 août 2015, relative au dialogue social et à l'emploi, a assoupli le dispositif « Pénibilité ». Elle supprime la fiche individuelle de prévention des expositions et la remplace par une déclaration annuelle obligatoire à la charge de l'employeur aux caisses de retraite via la DADS (Déclaration Automatisée des Données Sociales) ou la DSN (Déclaration Sociale Nominative).

Concernant l'évaluation de l'exposition des salariés, et à défaut d'accord collectif de branche étendu, la loi Rebsamen prévoit que les entreprises pourront se référer à des référentiels professionnels de branche homologués par le Ministère du Travail et par le Ministère des Affaires sociales. Avant l'entrée en vigueur de tous les facteurs de pénibilité, les branches ont donc pour mission d'établir ces référentiels qui auront pour objet de définir postes, métiers, situations types d'exposition. Ils serviront de supports aux entreprises dans leur démarche d'évaluation. Dans cette optique, le département des Affaires Sociales de la FIPEC a créé un groupe de travail « Pénibilité ». Des représentants des entreprises adhérentes, au cœur de ces préoccupations, pourront ainsi apporter leur expertise dans l'élaboration du référentiel de la branche des Industries Chimiques.

Par ailleurs, la loi Rebsamen confirme le report de l'entrée en vigueur des 6 facteurs de pénibilité (agents chimiques dangereux, manutentions manuelles de charges, bruits, postures pénibles, vibrations mécaniques et températures extrêmes) au 1^{er} juillet 2016.

Examinés par le Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT), les projets de décrets et d'arrêtés d'application ont été publiés le 31 décembre 2015.

Politique sociale de branche



La FNCG et la FIPEC confortent leurs synergies

Au regard des incertitudes qui pèsent sur la mesure de la représentativité patronale, à court et moyen terme, les conseils d'administration de la FNCG (Fédération Nationale des Corps Gras) le 26 novembre 2015 et de la FIPEC le 10 décembre 2015, ont respectivement approuvé et voté l'adhésion de la FNCG à la FIPEC. Cette adhésion sera ratifiée par les plus proches assemblées générales des deux Fédérations.



Actualité



Conférence de presse : quelles nouvelles opportunités industrielles ?

Le 26 décembre dernier, le GFI a profité de sa conférence de presse annuelle pour faire un point économique. **Philippe Darmayan**, Président du GFI et de l'association Alliance Industrie du Futur, et **Denis Ferrand**, Directeur Général de Coe-Rexecode, ont analysé la situation économique de la France. Alors que certains indicateurs se redressent, les chefs d'entreprise manquent encore de visibilité sur les perspectives économiques et réglementaires. A cela s'ajoute un ralentissement des pays émergents qui influe sur les échanges commerciaux. Les deux intervenants ont appelé à la mobilisation conjointe des industriels et de l'Etat pour soutenir la compétitivité, profiter des nouvelles opportunités industrielles et surmonter la panne de l'investissement productif. A travers la stratégie NOE (Nouvelles Opportunités Economiques), le GFI préconise le déploiement du projet Industrie du Futur, l'économie circulaire dans les filières industrielles, la revitalisation de l'appareil productif, des accords de compétitivité « offensifs » et l'anticipation de l'impact du numérique sur les compétences, les métiers et les formations.

« La mobilisation des industriels sur le programme Industrie du Futur, les démarches d'économie circulaire, et leur soutien aux mesures prévues pour l'industrie dans la loi NOE, sont de nature à amplifier la nécessaire reprise de l'investissement productif et de la création d'emplois », **Philippe Darmayan**.

3 Questions à Yves Blein, Député



Dans le cadre de son mandat parlementaire, Yves Blein, Député socialiste, est membre de la commission des affaires économiques, de la mission d'information commune sur l'application de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. Il est Président du groupe d'études Industrie chimique et Secrétaire du groupe d'études Economie sociale et solidaire – Energies. Il a été membre de la commission spéciale pour l'examen du projet de loi relatif à la simplification de la vie des entreprises et de la commission spéciale pour l'examen du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte.

Comment travaille le groupe d'études Industrie chimique ?

Il est constitué de parlementaires volontaires dont la vocation est d'encourager le développement de notre industrie chimique et de la promouvoir.

Notre rôle d'interface est de faire prendre conscience à notre représentation nationale des enjeux réglementaires, de développement et de financement des industriels.

Pour mieux se connaître, mieux comprendre les freins à la croissance et la compétitivité, nous privilégions le dialogue et avons élaboré un programme de rencontres avec les représentants des Industries Chimiques. Il nous permet de suivre les évolutions industrielles et d'évaluer les préoccupations de la branche. Ces groupes de contacts sont très importants pour suivre l'activité et conditionnent le lancement de travaux spécifiques comme récemment sur la chimie du végétal.

Le besoin de simplification réglementaire est-il identifié comme une préoccupation majeure ?

Dans le domaine de la chimie, la réglementation européenne est en effet un cadre contraignant et nous veillons aux retranscriptions nationales pour éviter une surcharge et ne pas pénaliser la compétitivité européenne de l'industrie française. Dans l'environnement réglementaire des produits, ce fut le sens de notre action quant à la réglementation REACH.

Mais l'essentiel de nos travaux tourne autour de sujets transversaux. Et la simplification est pour notre groupe, et en tant que député, une préoccupation constante et transversale. Le droit social, le compte pénibilité, la gestion

administrative, mobilisent des efforts importants. Notamment, dès ce début d'année, les entreprises bénéficieront de plusieurs mesures de simplification sur la fiche de paie.

Aujourd'hui, la règle est qu'aucune nouvelle réglementation ne soit votée sans qu'une autre ne soit détruite et les surtranspositions n'ont plus cours. L'objectif est de ne pas rajouter de textes réglementaires, voire même d'en supprimer.

Entre dans notre mission de nous en assurer en évaluant et en contrôlant les actions du gouvernement.

Quelle est votre vision de l'avenir des industries chimiques en France ?

Les freins à la compétitivité sont dorénavant levés avec les allègements fiscaux et sociaux, le Crédit Impôt Recherche, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi. Le coût de la main d'œuvre française est désormais au niveau de celui de l'Allemagne.

Et l'industrie française a beaucoup d'atouts et d'avenir en France, de bons clusters de recherche, une main d'œuvre productrice et qualifiée.

L'industrie chimique en France a besoin d'être valorisée et d'avoir confiance en elle. J'engage les industriels à investir, à profiter de tous les leviers fiscaux et sociaux sachant que de nouvelles opportunités économiques se profilent avec les projets en cours d'Emmanuel Macron. Ils peuvent être assurés de la confiance et du soutien du gouvernement.



Alliance Industrie du Futur : vers un nouveau modèle industriel

En juillet 2015, la création officielle de l'association Alliance Industrie du Futur a été annoncée à Bercy et Philippe Darmayan, Président du GFI, a été élu Président opérationnel. Cette association, ambitieuse et tournée vers l'avenir, réunit des organisations professionnelles de l'industrie et du numérique, des partenaires académiques et technologiques. Son ambition est de placer la France parmi les leaders du renouveau industriel mondial.

L'Alliance a élaboré un programme visant à accompagner la transition vers l'Industrie du Futur par la sensibilisation de 15 000 entreprises et l'accompagnement personnalisé de 2 000 d'entre elles avant fin 2016. Il est soutenu par un dispositif d'avantages fiscaux et de prêts de développement.

Pour favoriser l'offre technologique dans tous les domaines (production, conception, logistique, outils numériques), l'Alliance travaillera sur la normalisation de standards européens et mondiaux. Conçue autour de l'Homme, l'action associative s'accompagnera de formations initiales et continues.

La promotion de l'Industrie du Futur se matérialisera par le lancement d'au moins 15 projets vitrines, d'une bannière commune de l'Industrie du Futur et, en 2017, par l'organisation à Paris d'un salon international de l'Industrie du Futur.

Le 28 janvier, le Groupement Peinture Industrie de la FIPEC reçoit Benjamin Frugier, Directeur des Affaires Européennes et Internationales de la FIM (Fédération des Industries Mécaniques) qui interviendra sur ce thème de l'industrie du futur.

Parcours d'un produit : réglementation oui, innovation... aussi !

Dans la logique de l'analyse du cycle de vie et de l'économie circulaire, chaque étape de la vie d'un produit est encadrée par la réglementation et les démarches volontaires des industriels, investis dans la normalisation. Ces acquis en poche, les adhérents de la FIPEC aspirent à replacer l'innovation au cœur de l'activité de leur département Recherche et Développement.

La fabrication et l'utilisation des produits de peinture, enduits, vernis, encres, couleurs pour artistes, colles, préservation du bois, sont maîtrisées et en quête perpétuelle de progrès quant à leur impact sur la santé et l'environnement.

Cet état de fait résulte d'un travail intense réalisé depuis plus de 25 ans, induit par les prises de conscience collectives et l'évolution du cadre réglementaire.

Aujourd'hui, ce cadre est solide et les avancées industrielles indéniables.

Néanmoins, la complexité administrative se poursuit, amplifiée par la juxtaposition de la réglementation européenne et française. Un ingénieur en R&D qui a débuté

sa carrière dans les années 90, consacrait alors 70% de son temps à la recherche d'innovation et 30% à la gestion des affaires réglementaires. Aujourd'hui, la tendance est inversée.

En décortiquant le parcours d'un produit, de sa naissance à sa fin de vie, les industriels apportent la preuve qu'ils méritent la confiance des pouvoirs publics, des utilisateurs et des consommateurs.

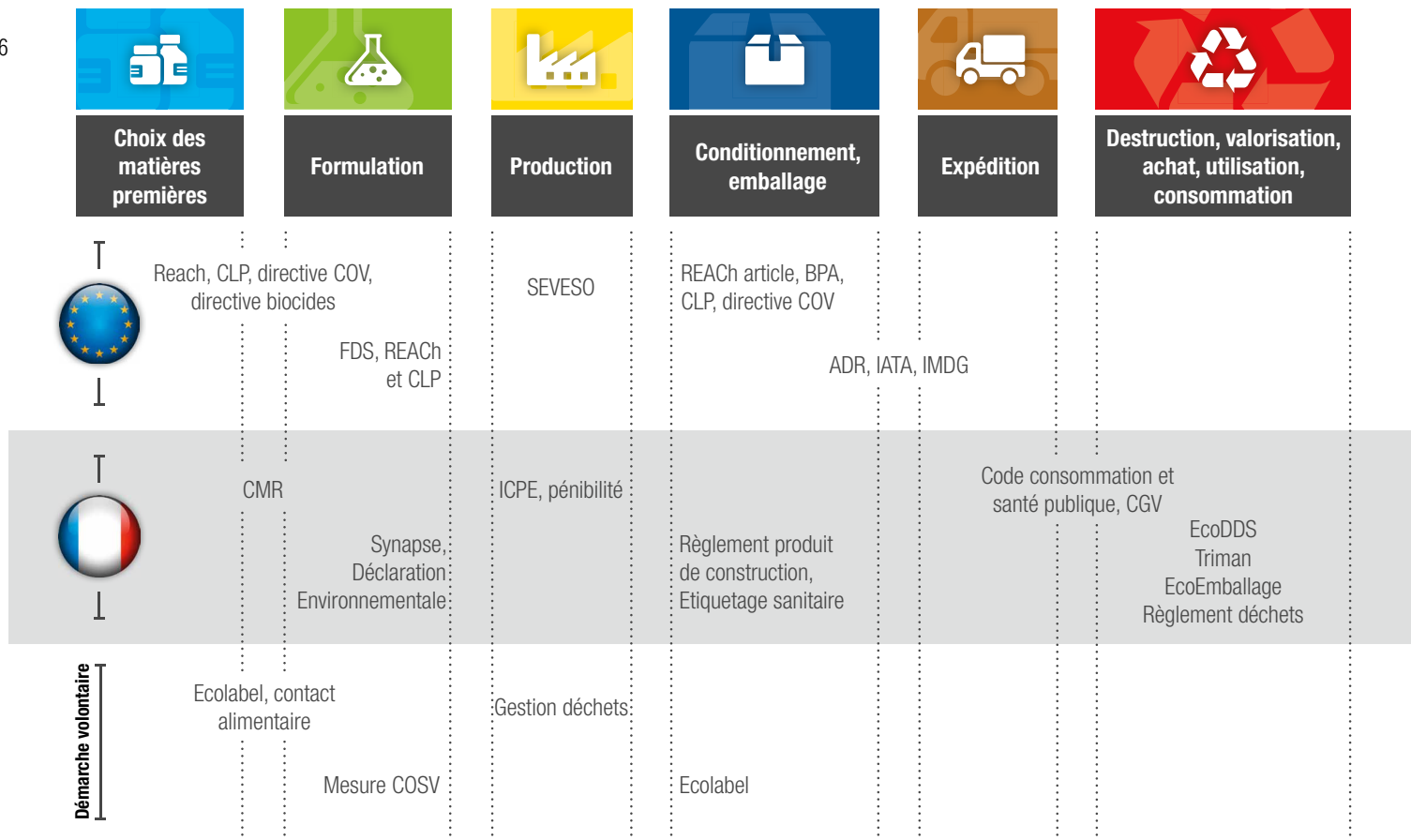
La prise en compte du dispositif réglementaire existant et des acquis industriels doit être porteuse de simplification. L'industrie en a besoin pour libérer ses capacités d'innovation, motiver les talents et renforcer sa compétitivité.

PARCOURS D'UN PRODUIT

Peintures, enduits, vernis, encres, couleurs pour artistes, colles, préservation du bois

Sans être exhaustif, le schéma ci-dessous positionne les principales obligations réglementaires et démarches volontaires à chaque étape de la vie d'un produit.

De 6 mois à 5 ans



Glossaire : **REACH** (Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals), **CLP** (Classification and Labelling Packaging), **COV** (Composé Organique Volatil), **CMR** (Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique), **COSV** (Composé Organique Semi-Volatil), **ICPE** (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), **BPA** (Bisphénol-A), **ADR/IATA/IMDG** (Réglementation transport des marchandises dangereuses routier, aérien, maritime), **CGV** (Conditions Générales de Vente), **EcoDDS** (Eco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques)

Cycle de vie d'un produit

L'ADN du produit est défini avec son **cahier des charges**. Il va déterminer sa destination, sa fonction, ses propriétés et les fonctionnalités attendues. Une fois validé, le processus de fabrication jusqu'à sa livraison est lancé. Il est complexe et peut prendre de 6 mois à 5 ans.



Dès l'**approvisionnement des matières premières**, toutes les réglementations en aval doivent être anticipées et chaque substance utilisée est soumise à des règles strictes.



La **formulation** doit trouver le bon dosage entre les produits autorisés, les seuils à respecter, les impératifs techniques et l'obligation d'innover. Avant de lancer la fabrication, certains produits sont soumis à **homologation**.



En **production**, déchets, sécurité, émissions de Gaz à Effet de Serre, pénibilité, implantation, tous les aspects de la fabrication industrielle d'un produit font l'objet d'un cadre réglementaire.



Les phases d'**emballage** et de **conditionnement** doivent tenir compte des obligations d'étiquetage (information sur les dangers,

précautions d'emploi...), de l'optimisation de l'impact sur le transport, des déchets, des émissions de Composés Organiques Volatils, voire, pour les volontaires, de l'engagement d'une démarche Ecolabel. Et avant d'être expédié, chaque produit doit avoir sa Fiche de Données de Sécurité, de plus en plus complète et complexe, tout en veillant à ses mises à jour au fil des réglementations et de leur mise en application.



Le **transport** implique toute la chaîne logistique et doit intégrer la globalité du cycle de vie des marchandises. Elles sont soumises à des réglementations spécifiques si elles sont classées, et vont exiger un certain type d'emballage et d'étiquetage. Le fabricant veille également à réduire l'impact environnemental du transport en sensibilisant l'aval sur l'optimisation de la gestion des stocks.

La mission du fabricant ne s'arrête pas à la livraison. Il doit veiller à la bonne **utilisation** de ses produits via des fiches techniques, de l'information et de la formation.



Jusqu'au bout responsable de ses produits, le fabricant répond aux réglementations liées à la **destruction**, à la gestion des déchets et au **recyclage**.



Journées d'information jusqu'en juin 2016

Mi-septembre 2015, l'INRS¹ et ses partenaires² ont organisé à Paris une journée nationale et inaugurale d'information sur le logiciel SEIRICH (Système d'Evaluation et d'Information sur le Risque CHimique en milieu professionnel). Destiné aux chefs d'entreprises, responsables QHSE, chimistes..., SEIRICH est un outil

conçu pour les aider à mettre en œuvre une démarche préventive du risque chimique. Il est composé d'un site Web et d'un logiciel gratuit, téléchargeable sur **www.seirich.fr**.

Le site Web permet de se familiariser avec le sujet et rappelle les enjeux et les obligations légales de l'employeur. Un module d'aide au repérage donne aux entreprises des informations sur les produits et les substances fréquemment rencontrés dans leur secteur d'activité. Des tutoriels et une hotline sont également proposés. Les fonctionnalités du logiciel et ses 3 étapes y sont détaillées : réalisation d'un inventaire des produits à partir d'une photo d'étiquette ; évaluation et hiérarchisation des risques en identifiant les situations de travail ou les produits les plus dangereux à traiter en priorité ; accompagnement de la mise en place d'un plan d'actions et bonnes pratiques.

Le logiciel SEIRICH est disponible à partir de 3 niveaux d'expertise. Un quiz permet de tester ses connaissances pour s'orienter vers le niveau adapté. « *Le logiciel a été pensé et développé pour s'adapter aux besoins des entreprises ainsi qu'aux connaissances des utilisateurs sur le risque chimique* », **Raymond Vincent**, chef de projet SEIRICH à l'INRS.

Des journées d'information régionales en partenariat avec les CARSAT, les DIRECCTE et les organisations professionnelles sont programmées d'octobre 2015 à juin 2016.

¹ Institut National de Recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

² Ministère du travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social ; Assurance maladie risques professionnels ; IRSST (Institut de Recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail) ; CNPA (Conseil national des professionnels de l'automobile), SIPEV (Syndicat national des Industries des Peintures, Enduits et Vernis), UIMM (Union des industries de la métallurgie) et UIC (Union des Industries Chimiques)





Nous contacter

Téléchargez la nouvelle version de SEIRICH !!
De nombreux bugs ont été corrigés et de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées.



Présentation Quiz Tutoriel Repérage

L'outil pour évaluer les risques chimiques dans votre entreprise.



Mentions légales | A propos | Partenaires | Plan du site

Ce site est édité par 

www.seirich.fr

Plus d'infos : **www.seirich.fr**



Spécial COP21 à 22

La FIPEC, acteur engagé dans la réduction des GES

La conférence des Nations Unies sur le climat, la COP21, du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris, s'est présentée comme l'une des plus grandes réunions internationales. L'enjeu est majeur : contenir le dérèglement climatique qui menace nos sociétés et nos économies. Sous le signe de la prise de décision, la COP21 introduit la COP22 qui, elle, sera porteuse de solutions. Toutes les bonnes volontés publiques et privées sont sollicitées. Les industries de la FIPEC et de ses syndicats apportent leur pierre à l'édifice.

L'adoption lors de la COP21 de l'accord universel, signé par 195 pays et l'Union européenne, pose le cadre d'une transition vers des sociétés et des économies sobres en carbone et capables de faire face aux changements climatiques. Il vise un réchauffement « bien en-deçà des 2 degrés » alors que jusqu'à présent, c'était le niveau de 2 degrés qui était visé. Certains pourront cependant déplorer que l'accord ne prévoit aucun objectif chiffré ni ne fixe un prix du carbone, comme le souhaitaient de plus en plus d'industriels pour orienter les investissements. Si les progrès sont mineurs, la réussite politique de la COP21 a consisté à réunir et accorder tous les pays qui ont marqué leur présence par des discours extrêmement positifs. « *Nous devons être à la hauteur des enjeux* » a été la formule la plus citée par les 150 chefs d'Etat présents.

COP21 : une étape est franchie

Selon Gérald Maradan, Directeur Général du cabinet de conseil EcoAct, interrogé par L'Usine Nouvelle « *La COP21 marque tout de même un nouveau départ. Dans l'attente de ce grand rendez-vous, les entreprises n'avaient pas de visibilité sur les mécanismes carbone. On savait que Kyoto avec sa différenciation Nord-Sud ne marchait plus et on attendait de voir ce qui sortirait de la Conférence de Paris. De ce côté, la COP21 entérine les mécanismes existants, notamment de compensation carbone. Elle ne va pas plus loin mais au moins les entreprises vont pouvoir continuer à agir comme elles le faisaient. L'accord acte aussi le fait que chaque pays peut procéder comme il le veut... C'est à la carte ! Pour les industriels européens, c'est bien plus les objectifs ambitieux de l'Europe qui vont continuer à les guider plutôt que l'accord de Paris* ». Il n'en reste pas moins que trois éléments de la COP21 constituent un levier que les précédentes COP

n'avaient pas : la pression de l'opinion internationale s'est accrue. L'avenir de la planète dépasse désormais le cercle des écologistes : les entreprises ont compris que le temps de l'énergie gratuite et du tout-fossile est passé ; le secteur financier investit de moins en moins sur le charbon.

Les industriels, quant à eux, s'engagent sur des objectifs chiffrés et poursuivent leurs efforts pour réduire leur empreinte environnementale.

Prise de conscience

De nombreuses initiatives à grande échelle sont aujourd'hui développées par une diversité d'acteurs non gouvernementaux (villes, régions, collectivités, entreprises, associations...), relayées dans l'Agenda des Solutions. Depuis le sommet sur le climat à New York en septembre 2014, une dynamique positive, avec le lancement d'actions concrètes, des échanges

de bonnes pratiques et les transferts de connaissance, prend de l'ampleur dans des domaines variés. Cet ensemble vient compléter les engagements des Etats et porter un message d'opportunités économiques et sociales contribuant à renforcer l'ambition de chacun. Tous les acteurs économiques sont invités à publier leurs solutions sur le Hub des solutions climat : www.plateformesolutionsclimat.org/.

La France parmi les bons élèves

Ce sont les pays développés qui, historiquement, ont le plus contribué au changement climatique. Mais aujourd'hui, certains pays émergents émettent autant de Gaz à Effet de Serre (GES) par habitant que la France. Ceci dit, la France compte parmi les pays industrialisés les moins émetteurs de GES*. Elle représente 1,2% des émissions mondiales, alors qu'elle contribue à hauteur de 4,2% du PIB mondial.



Entre 2008 et 2012, les émissions de GES de la France ont été, en moyenne par année, de 56,2 Mt inférieures au plafond d'émissions qu'elle s'était engagée à respecter au titre du protocole de Kyoto. En 2013, elles atteignent 491,5 Mt eqCO₂, soit un écart de -13% par rapport à 1990. La Loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015 marque une nouvelle

étape. 212 articles, 970 amendements fixent les règles d'une nouvelle marge de progrès. La France valide son nouveau modèle énergétique qui est l'affaire de tous. Chacun peut agir pour lui et pour la planète. « *La loi de transition énergétique pour la croissance verte est votée. La France prend une énergie d'avance !* », tweetait **Ségolène Royal** le 22 juillet 2015.

C'est en effet la production énergétique qui est pointée comme la principale source d'émissions de GES dans le monde (35%), suivie par la production industrielle qui représente 18%, selon le Webzine COP21.

*Source : Webzine COP21 - www.cop21.gouv.fr/

Les industries de la FIPEC agissent

Dans le contexte des COP, la Commission Environnement de la FIPEC entreprend la réalisation de supports de communication. Elle veut démontrer que les industriels adhérents de ses syndicats contribuent à l'effort collectif et que la performance environnementale de leurs produits a des incidences sur l'ensemble des filières utilisatrices. Eco-conception, optimisation des outils, processus industriels et logistiques, propriétés et bénéfices des produits, rendement métrique... Un vaste travail a été réalisé et se poursuit pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre liées à la production et aux produits. « *Depuis des dizaines d'années, le département R&D de nos industries est mobilisé sur la réduction de l'impact environnemental et, parallèlement, sur l'amélioration du cadre de vie en apportant à nos produits de nouvelles fonctionnalités* », **Karine Coudournac**, Responsable Business Excellence et DD, AkzoNobel Decorative Paints France.

2 axes de progrès

Réduire l'impact environnemental et réduire les effets de la pollution sont les deux axes sur lesquels les fabricants peuvent agir.

La réduction de l'impact sur la santé et l'environnement s'opère au niveau industriel, avec une démarche d'éco-conception, et au niveau de la composition des produits. Des solutions à la problématique environnementale sont apportées avec le développement de bénéfices produits pouvant atténuer certaines formes de pollution, contribuer à la maîtrise des dépenses énergétiques et participer au développement des énergies renouvelables.

« *La chimie est encore montrée du doigt en matière environnementale malgré les évolutions notables de ces trente dernières années. Et on oublie que les solutions pour réduire les effets de la pollution viennent et viendront de la chimie. L'évolution de nos produits, dans leur composition, leur rendement métrique et leurs fonctionnalités, va dans le sens de l'amélioration du cadre de vie* », **Patrick Verlhac**, Président de la Commission Technique, Directeur Technique ONIP.

Projet de la Commission Environnement FIPEC

La FIPEC a déjà affiché ses engagements en élaborant sa Charte Environnementale en 2011. Il s'agit aujourd'hui de l'étayer par des faits concrets.

En partant des 4 actions de la Charte – Agir, Optimiser, Préserver, Communiquer –, la Commission Environnement élabore deux types de supports : une

brochure de référence sous forme d'infographie ; un support digital, avec un contenu enrichi et évolutif pour communiquer tout au long de cette année, sous le signe de l'action à l'aube de la COP22.

« *Autour des 4 leviers d'actions de notre Charte, nous avons matière à surprendre nos différents publics sur les avancées de nos industries et les vertus de leurs produits. Des exemples révélateurs font prendre conscience que les améliorations apportées sont en lien avec notre cadre de vie. Et des exemples, nous en avons beaucoup à partager !* », **Philippe Brunet**, Affaires Techniques et Réglementaires de la FIPEC.

Par cette initiative, la FIPEC veut sensibiliser les pouvoirs publics et partenaires institutionnels, les salariés des entreprises adhérentes, les professionnels de la formation initiale et continue, les futurs professionnels et, plus largement, l'opinion publique. Cette action s'inscrit dans la lignée du projet en cours de site métier mené par la Commission Communication du SIPEV.

« *Même si l'influence de nos industries sur le dérèglement climatique est infime, notre volonté de prendre la parole dans le cadre des COP est de valoriser les secteurs de la FIPEC par leur éthique, leur évolution, leur dimension technologique, leur capacité d'innovation et leur contribution à réduire les effets de la pollution* », **Gérard Chevillard**, Président Commission Environnement de la FIPEC, Project Manager Développement Durable PPG.



Actions engageantes de la Charte Environnementale

Les effets de l'engagement des adhérents des syndicats de la FIPEC ne sont pas neutres quand on sait que les industries des peintures, enduits, vernis, des encres d'imprimerie, des colles, adhésifs et mastics, des couleurs pour l'art, les loisirs, l'enseignement et des produits pour la préservation du bois recouvrent des technologies très complexes appliquées à des domaines très variés : décoration, bâtiment, industrie, automobile, anticorrosion, imprimerie, emballage, beaux arts...

Agir

Agir sur le changement climatique implique de gérer les dépenses énergétiques et de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre, plus particulièrement les CO₂ et les COV.

Optimiser

Optimiser l'utilisation des ressources naturelles intervient dans la gestion des matières premières et des emballages ainsi que dans la gestion des déchets.

Préserver

Préserver la santé et l'environnement se traduit par l'anticipation de l'évolution réglementaire, par le développement de nouvelles technologies et fonctionnalités et par des démarches de progrès volontaires dans l'éco-développement des produits.

Communiquer

Communiquer en faveur des bonnes pratiques engage les industriels à informer et former, à développer des outils d'aide dans la mise en œuvre des dispositions réglementaires et des axes de progrès.

« Au-delà du caractère technique, la labellisation fait partie des outils d'information et de sensibilisation. Avec des peintures écolabélisées (Ecolabel, NF Environnement), les industriels fabricants incitent le consommateur à adopter un comportement plus respectueux de l'environnement », **Francis Brunet Manquat**, Chef de produits et Coordinateur affaires réglementaires Somefor.

Concrètement

Quelques exemples viennent illustrer la contribution environnementale active des industries adhérentes aux syndicats de la FIPEC et de leurs produits.

AGIR

Les émissions de COV divisées par 10 en 5 ans : en Europe, en 2010, 5% des émissions de COV sont liés aux produits de formulation. En 2015, la part est réduite à 0,5%. Les produits de peinture, encres, colles et couleurs ne participent au réchauffement climatique qu'à hauteur de 0,02%.

Economiser l'énergie : les systèmes ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur) proposés par les entreprises de la FIPEC permettent jusqu'à 50% d'économie d'énergie, voire plus, et améliorent le confort intérieur...

OPTIMISER

De moins en moins de produits, de plus en plus de longévité : moins de 0,5 gr d'encre est utilisé pour imprimer un journal type quotidien ; quelques milligrammes de colle suffisent pour supporter une charge de 100 kg ; la consommation moyenne de peinture pour une façade a été divisée par 4 en 35 ans (2 kg/m² en 1980 contre 600 gr/m² depuis 2011)...

Alléger pour consommer moins de carburant : en choisissant la colle comme technique d'assemblage, les avions et les véhicules en général sont de plus en plus légers et réduisent leur consommation de carburant...

PRESERVER

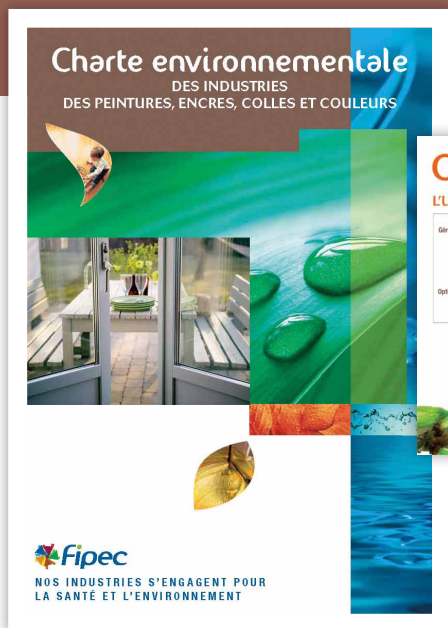
Des produits de plus en plus sûrs : démarches volontaires des industriels (Ecolabel, NF Environnement, CEN, ISO, AFNOR)...

Des peintures intelligentes : fonction antibactérienne ; fonction anticorrosion qui sauvent en France 18 millions kg d'acier par an ; isolation électromagnétique...

COMMUNIQUER

Engagements, formation, outils d'aide : outil d'évaluation du risque chimique en milieu professionnel SEIRICH, co-créé par le SIPEV ; Guide de substitution des CMR ; bonnes pratiques du Livre Vert du poste peinture de l'atelier carrosserie édité par le SIPEV...

Information sur la contribution au progrès et au confort du quotidien : sans vernis, pas de transformateur ni de bobinage pour moteurs donc pas d'électricité, de TV, d'aspirateur, de réfrigérateur, de lave-linge, de voiture...



Nouvelle édition 2015 de la Charte environnementale FIPEC



**Fédération Européenne
des Industries des Colles
et Adhésifs**

Business Forum 2015

La FEICA a confirmé sa place de leader dans le secteur des adhésifs et colles lors de son business forum, qui s'est déroulé à Vilamoura, au Portugal, du 9 au 11 septembre 2015. Plus de 500 congressistes y ont participé. Autour du fil rouge « Changements dans l'industrie – Focus sur le futur », les échanges ont apporté un éclairage essentiel sur les questions clés du marché, de l'innovation et de sa pérennité, des nouvelles tendances techniques et technologiques.

Lors de l'assemblée générale, Jean-Marc Barki, Vice-président du Conseil de Direction de l'AFICAM, a été élu à l'Executive Board de la FEICA.

La prochaine conférence se tiendra à Vienne, du 7 au 9 septembre 2016.



La WAC 2016 (World Adhesive & Sealant Conference and Expo) se tiendra du 25 au 26 septembre 2016 à Tokyo.



IPPIC
International
Paint & Printing
Ink Council

**International
Paint and
Printing Ink
Council**

Réunion de normalisation nanos au Canada

Clémence Liébert, représentante d'IPPIC dans le domaine de la normalisation des nanomatériaux et des nanotechnologies depuis 2013, a assisté à la dernière réunion du Comité Technique de l'ISO TC 229, du 28 septembre au 2 octobre à Edmonton. Des normes portant sur la terminologie, les méthodes de caractérisation et la toxicité des nanomatériaux y sont notamment développées. Pour rappel, la FIPEC est également fortement impliquée dans les travaux normatifs au niveau français (AFNOR X457) et européen (CEN TC 352).



**Conseil Européen
de l'industrie des
Peintures, Encres
d'imprimerie et
Couleurs d'art**

Assemblée générale 2015

Les conférence et assemblée générale de CEPE se sont tenues du 30 septembre au 2 octobre 2016 à Cracovie (Pologne). Elles avaient pour thème « Maîtriser le changement ». Les travaux de CEPE aident à accompagner le changement et l'innovation. Ce sont des moteurs pour les industries des peintures et des encres.

Suite aux élections lors de l'assemblée générale, le Conseil d'Administration accueille Ruud Joosten, Membre du Comité Exécutif AkzoNobel et André Marques Vieira de Castro, Président et CEO d'Argacol. Jean-Marie Greindl (PPG) et Jacques Menicucci (Allios et Président de la FIPEC) ont été réélus au Conseil d'Administration pour un second mandat.

Jacques MENICUCCI a été réélu Président de CEPE pour un mandat d'un an.

La prochaine assemblée générale et la conférence annuelle CEPE auront lieu du 5 au 7 octobre 2016, à Lisbonne (Portugal).



Conseil d'Administration suite aux élections : André Vieira de Castro, (Portugal), nouveau membre ; Jacques Menicucci, (France), Président et membre réélu ; Ruud Joosten, (Pays-Bas), nouveau membre ; Jean-Marie Greindl, (Suisse), Jan van der Meulen, Managing Director CEPE



**22-24 mars
Paris Expo
Porte de Versailles
France**

L'édition 2016 du congrès Eurocoat aura lieu du 22 au 24 mars 2016 à Paris, porte de Versailles. Organisé par l'AFTPVA, Eurocoat aborde à travers plus de 25 conférences, les problématiques actuelles du secteur du coating, ses évolutions réglementaires et ses innovations technologiques. Ce salon-congrès réunira plus de 200 exposants et devrait recevoir à nouveau plus de 5 000 visites d'acheteurs et de prescripteurs français et internationaux.



**Association
Européenne des
fabricants d'encres
d'imprimerie**

Actions 2015 du Comité Technique

En 2015, le Comité Technique d'EuPIA a poursuivi ses travaux sur le suivi de la classification des substances et des mélanges au regard du Règlement Reach. Ses actions en filière l'ont amené à travailler dans les domaines du recyclage des papiers/carton, des étiquettes imprimées, des cosmétiques et packaging en vue notamment de définir une approche commune, de faciliter les échanges et le partage des bonnes pratiques.

En contact privilégié avec les autorités européennes et nationales chargées des questions environnementales et de santé, en relation avec les organisations professionnelles du monde de l'imprimerie, de l'emballage, de l'alimentaire, de la cosmétique, le Comité Technique joue un rôle important auprès des associations nationales telle l'AFEI et de leurs adhérents. Sa veille proactive aide les entreprises à anticiper les évolutions réglementaires et les outils développés accompagnent leur mise en application dans les filières.

« En lien avec la Commission Technique de l'AFEI, le Comité Technique EuPIA contribue à faciliter le dialogue et les échanges avec les filières aval par la mise à disposition d'informations et la rédaction de guides de bonnes pratiques », **Denise Lejeune**, Siegwerk France SA, Présidente des Commissions Techniques EUPIA et AFEI.



La newsletter n°28 est parue

La FIPEC communique dans la dernière newsletter trimestrielle de l'ACDV, réservée à ses adhérents et partenaires, parue en décembre 2015. Le Président de la Commission Environnement, Gérard Chevillard, annonce les actions engagées dans le cadre de la COP21. Il explique la volonté de la FIPEC de prendre la parole pour valoriser ses industries par leur éthique, leur dimension technologique et leur capacité d'innovation. L'évolution vers des produits biosourcés fait partie des axes prioritaires, notamment pour réduire la consommation d'énergies fossiles.

PEINTURES ENDUITS ET VERNIS



Le SIPEV à l'heure du 2.0

Le SIPEV commence l'année avec deux actualités digitales : le lancement du site generation-industrie-peinture.com, qui veut susciter des vocations et aide les étudiants à trouver leur voie dans l'industrie de la peinture ; le lancement du site livre-vert-carrosserie-sipev.fr, support digital du Livre Vert du poste peinture de l'atelier carrosserie, lancé en 2014, qui favorise une gestion éco-responsable.

Le SIPEV relie les futurs professionnels et les employeurs

Le site métier du SIPEV est en ligne. Sa volonté ? Créer un lien tangible entre les futurs professionnels et les employeurs. Ce site s'adresse prioritairement aux lycéens et étudiants, aux jeunes en recherche d'orientation, mais également aux centres et organismes de formation, aux institutions et aux pouvoirs publics. Permettant la liaison de ces deux mondes, il apporte des réponses aux questions que se posent les élèves envisageant une carrière technique et les oriente dans l'univers des peintures, enduits et vernis.

Vivant et dynamique, le site generation-industrie-peinture.com est placé sous le signe des générations nouvelles. Riche en contenu et concret, il s'enrichira régulièrement de témoignages de professionnels et d'étudiants. Son identité graphique répond à l'une des utilisations les plus actuelles de la peinture : le graffiti. Il permet de trouver un métier et/ou une formation recherchée/désirée, et oriente l'internaute vers la bourse de l'emploi de la FIPEC.

Développé en partenariat avec deux écoles d'ingénieurs spécialisées dans la chimie et la formulation, l'ITECH (Lyon) et l'ESCOM (Compiègne), le site a été élaboré et testé en concertation avec les équipes pédagogiques et des étudiants, afin d'être au plus près de leurs centres d'intérêt.

Une campagne de lancement auprès des écoles et de la presse est lancée et des conférences dans les écoles partenaires, programmées.

Le Livre Vert sur le Net !

S'inscrivant dans la continuité du « Livre Vert du poste peinture de l'atelier carrosserie », créé en 2014 par le Groupement Peinture Carrosserie du SIPEV, en partenariat avec la FEDA, la FRCI, le CNPA, la FNAA, et le GARAC, le site livre-vert-carrosserie-sipev.fr s'adresse en priorité aux professionnels de la carrosserie, présents et futurs. Il permet d'échanger informations, bonnes pratiques et conseils pour les aider à adopter les gestes de sécurité et limiter l'impact environnemental de leur activité.

À l'instar du Livre Vert, mais riche d'une capacité d'actualisation, le site Internet éponyme est conçu comme un guide informatif et évolutif.

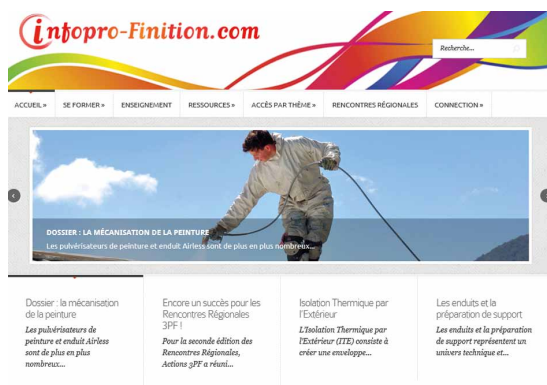


3PF une communication renforcée



L'année 2015 a vu deux projets 3PF (Peintres et Peintures pour la France) prendre de l'ampleur. Le site infopro-finition.com est de plus en plus dynamique avec un contenu enrichi et le lancement d'une newsletter mensuelle. Le concept de réunion régionale lancée en 2014 active lui aussi le réseau de 3PF, plus particulièrement auprès des enseignants, avec le succès des 4 premières réunions, organisées dans les régions nantaise et lyonnaise, en Aquitaine et en Lorraine.

infopro-finition.com s'enrichit et se renforce



Le site infopro-finition.com s'adresse à trois publics. Auprès des jeunes, son objectif est d'informer sur le secteur et de les accompagner tout au long de leur parcours professionnel. Pour les enseignants de CFA, de lycées professionnels et les maîtres d'apprentissage, il se présente comme un support pédagogique en canalisant l'information sur les métiers de la filière. Auprès des professionnels de la peinture décoration, il cherche à créer de nouvelles synergies au sein de la filière.

Ces motivations ont permis de créer du contenu grâce aux documents partagés par les organisations et ont suscité le lancement d'une newsletter mensuelle durant l'année scolaire, étayée de 4 dossiers thématiques. Ces enrichissements ont trouvé leurs fans et motivé les encouragements.

Les Réunions Régionales s'intensifient

3PF a lancé le concept des Réunions Régionales pour créer une dynamique sur l'attractivité de la filière. Organisées en partenariat avec le CCCA BTP et l'Éducation nationale, elles vont au-devant des jeunes et de l'encadrement éducatif pour informer localement sur les métiers de la peinture et finitions bâtiment. En 2014, 4 réunions ont mis en contact 150 enseignants et professionnels, représentant 47 établissements de formation implantés dans 21 départements.

Cette phase de lancement et de test a pleinement validé le concept. Les thèmes abordés, approuvés par les représentants de l'Éducation nationale et du CCCA-BTP étaient l'ITE et la préparation des supports. Deux autres Réunions Régionales se tiendront en mars et en avril 2016 dans deux nouvelles régions.



Le Comité Exécutif Print Power France accueilli par l'AFEI

Le 16 octobre 2015, l'AFEI a accueilli la séance du Comité Exécutif Print Power France. Au bilan des activités 2015, le succès de l'emailing sensoriel et la mise en place du site Web européen Print Power. Ce dernier est le prolongement de la campagne du même nom, lancée pour démontrer l'efficacité de l'imprimé publicitaire. Pour optimiser sa visibilité, un plan de lancement est activé.

La troisième édition du magazine PRINTPOWER « automne 2015 » est parue.

Dernière étape du cycle de la carte « Julie », un emailing sensoriel pour les fêtes de fin d'année a été diffusé.

Le magazine et l'emailing sensoriel sont tirés à 5 000 exemplaires (3 000 agences de publicité et 2 000 annonceurs).

En 2016, la campagne emailing mettra en scène de nouvelles utilisations de support imprimé.

Au niveau européen, une vague de 4 emailings fera la promotion du prospectus publicitaire dont on ne soupçonne pas l'impact. Pour exemple, plus de 60% des acheteurs de la grande distribution sont influencés dans leurs achats par le prospectus (Web/mobile, 20% ; publicité, 9%) !



Découvrez cette expérience sensorielle en flashant le QR-Code.
Plus d'informations : www.laforcedel'imprime.fr

Donner rendez-vous aux Talents



Riche du succès de la Semaine Nationale des Arts Créatifs en mai 2015, « Tout le monde peut s'initier aux arts créatifs », Creaplus, syndicat professionnel des activités manuelles artistiques dont l'AFCALE est membre, signe pour une deuxième édition et « donne rendez-vous aux Talents », du 16 au 21 mai 2016 !

Pour toutes les générations, les activités créatives sont des moments de partage, d'échange, de transmission de savoirs et aussi un mode d'expression personnelle. Cette année, les ateliers proposeront des activités parmi les plus pratiquées, dont la broderie, le dessin, la carterie créative, la peinture décorative et la peinture beaux arts. Un concours engagera les participants à imaginer et à réaliser une affiche pour la 3^{ème} édition (2017) de la Semaine des Arts Créatifs. De nombreux lots offerts par les partenaires seront à remporter.

Parmi les partenaires : l'AFCALE, les Éditions Milan Presse, Le Papetier... Plus de 40 fabricants et 500 distributeurs participent à cet événement qui sera largement relayé dans les médias, sur les réseaux sociaux et dans les magasins partenaires.

Composition du bureau

Le Bureau de l'AFICAM, présidé par Amélie Vidal-Simi, PDG de Henkel France, a élu ses membres. Jean-Marc Barki, Président de Sealock, est Vice-président. Grégory Luneau, Président de Labord, occupe le poste de Trésorier et Jean-Luc Béal, Vice-président de Bostik Europe du Sud, celui de Secrétaire.



Communication sur les parquets collés

Robert Lacoste, Président de la Commission Colles Bâtiment, a invité lors de la réunion de septembre, M. Gehring, Construction & Consumer Manager de Bostik GmbH, venu présenter le site <http://initiative-pik.de>. La campagne de communication PIK (Parkett im Klebeverbund), lancée par les fabricants d'adhésifs allemands, vise à promouvoir les parquets collés. Site dédié, vidéos, relations presse, déclinent les avantages des parquets collés, dont leur confort acoustique. Le deuxième axe de la campagne est le savoir-faire des entreprises de pose mis en avant par le partage de bonnes pratiques en usage dans la profession. Ce travail de fond a été lancé il y a plus de 10 ans et sera progressivement étendu à d'autres secteurs.



Le SPB poursuit son action

Le SPB agit en tant qu'acteur principal pour l'environnement dans l'utilisation des produits de traitement du bois.

Un travail important est réalisé au niveau des risques d'infestations (termites, capricornes, mères) que seuls des moyens efficaces de traitement du bois peuvent diminuer.

En ce sens et depuis des années, les adhérents du SPB, au-delà du respect de la réglementation, réalisent des tests et constituent des dossiers visant à obtenir une autorisation de mise sur le marché de leurs produits.

Or, la réglementation des biocides impose, depuis le 1^{er} septembre 2015, de nouvelles conditions de mise à disposition sur le marché. La substance ou le fournisseur du produit doit dorénavant être identifié sur une liste des substances actives et des fournisseurs (art.95 du Règlement Biocides), établie par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

Visant l'efficacité de leurs produits dans le respect de la réglementation et la préservation de l'environnement, les industriels du SPB s'engagent tous sur l'amélioration de leurs formules pour être plus sûres, plus fonctionnelles et plus efficaces. Ils travaillent à la réduction des risques et de l'impact environnemental tant au niveau de l'utilisateur des produits que du consommateur. Leur volonté est de contribuer à faire de l'Europe un lieu plus sain pour les générations actuelles et futures.

En savoir plus : www.traitement-du-bois.org/reglementation-bois



Booster les ressources en R&D

L'un des principaux enjeux pour le développement et la compétitivité des PME est leur capacité à innover et les ressources – financières, humaines, technologiques – qu'elles peuvent y consacrer. Compte tenu du caractère stratégique de la Recherche et Développement et de la nature particulière de cette activité (coûts élevés et retombées économiques incertaines), la France soutient et encourage les entreprises qui font l'effort d'innover. Des avantages fiscaux sont notamment accordés aux entreprises qui sollicitent l'excellence de l'enseignement supérieur. Zoom sur la délégation de travaux de recherche de l'ITECH.



Le Focus du dernier Essentiel (n°16) se penchait sur la conquête des jeunes talents. Jérôme Marcilloux, Directeur de l'ITECH, présentait dans ce cadre les services du Centre de Développement des Entreprises (CEDEVE) et notamment le programme « Presta + » : la délégation de travaux de recherche par l'entreprise à l'ITECH via l'embauche en CDD d'un ingénieur diplômé. Cette collaboration école/entreprise équivaut à une sous-traitance de spécialité, les compétences et moyens associés étant absents ou insuffisants au sein de l'entreprise pour mener à bien un projet de R&D.

Ainsi, dès lors qu'une entreprise souhaite développer un produit ou procédé innovant, ou explorer une nouvelle technologie, elle peut sous-traiter son projet à des institutions agréées par l'Etat comme l'ITECH. En externalisant la gestion d'un ingénieur dédié au projet, l'industriel bénéficie de l'expertise de l'établissement et double sa déclaration fiscale du Crédit Impôts Recherche.

Bénéficier de l'expertise scientifique

L'ITECH accompagne les entreprises dans leur démarche d'innovation. Avec la délégation de travaux de recherche, elle met à la disposition de l'entreprise partenaire ses compétences et savoir-faire, et les moyens matériels associés. L'ITECH, c'est 450 étudiants dont 140 ingénieurs diplômés par an, une vingtaine d'enseignants-chercheurs, 4 plates-formes

technologiques d'enseignement et de recherche (Chimie des formulations, Cuir/Chaussure/Marquinerie, Matériaux Plastiques, Matériaux Textiles), 4 laboratoires transversaux (Microbiologie appliquée aux matériaux, Synthèse des polymères Couleur, Analyse et caractérisation)...

En tant qu'« école de fédérations », l'ITECH forme ses ingénieurs aux exigences de l'industrie. Ses programmes de formation, élaborés avec les professionnels, sont adaptés aux besoins des entreprises et les enseignants-chercheurs travaillent en étroite collaboration avec les industriels.

L'entreprise qui délègue ses travaux de recherche peut participer, aux côtés de l'ITECH, au recrutement de l'ingénieur. En fonction de la nature du projet (transversalité des compétences), l'ingénieur est accompagné par un ou plusieurs experts.

Sans contrainte, les termes de la convention de recherche sont flexibles. Elle peut s'établir sur une période de 3, 6 ou 12 mois. Libre de prolonger ou non la collaboration, l'entreprise minimise les risques liés au recrutement.

Cette forme de partenariat école/entreprise valide la démarche scientifique et donne une légitimité au projet face à l'administration fiscale.

Exploiter les dispositifs fiscaux à l'innovation

Un projet de recherche et développement est un ensemble de travaux de création « entrepris en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de

connaissances pour de nouvelles applications » (définition de l'OCDE). Ces travaux sont répartis en 3 catégories : la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental.

L'éligibilité de ces travaux, définie dans le Code Général des Impôts (article 49, septies F, annexe III), repose sur la résolution ou non de ces problématiques scientifiques constituant l'effort d'innovation de l'entreprise. En effet, le succès n'est pas une condition d'éligibilité, l'échec technique d'un projet R&D fait partie de la complexité des travaux. Si le projet est concluant, le dépôt de brevet est au nom de l'entreprise donneur d'ordre. La valeur économique des résultats constitue un actif de propriété industrielle valorisante.

« Au niveau financement, le montant de la prestation de sous-traitance double l'assiette du CIR, passant de 30% à 60%. Dans le cadre de notre offre « Presta + », le coût de la mission externalisée est identique ou très proche du coût d'un recrutement direct par l'entreprise. Or, pour un budget quasi identique et au-delà des avantages fiscaux, l'entreprise multiplie ses ressources en bénéficiant des moyens et compétences techniques et technologiques de l'ITECH », **Sophie Barnet**, Chargée des relations entreprises de l'ITECH.

Les sources de financement public et les dispositifs aidés associés donnent un réel avantage aux entreprises pour développer leurs activités en R&D, renforcer leurs capacités d'innovation et lancer de nouveaux produits. En soutenant l'effort d'innovation des entreprises françaises, ils représentent un réel levier de croissance et de compétitivité.



Partage d'expérience

Même si elle a souhaité restée anonyme et ne pas dévoiler le sujet de recherche, une entreprise utilisatrice des services « Presta + » a accepté de partager son expérience.

« En découvrant la formule Presta +, nous avons rencontré Sophie Barnet, chargée des relations entreprises au sein de l'ITECH, et validé l'adéquation entre l'offre proposée par l'école et nos attentes.

Une convention a été signée pour une durée de 2 ans. La phase de recrutement de l'ingénieur en charge du projet a été effectuée de concert avec l'ITECH, qui a été de bon conseil pour évaluer les qualités techniques et scientifiques du candidat. Embauché pour la période de cette mission spécifique, notre objectif à terme est de lui proposer un poste en CDI.

Notre projet nécessitant des compétences transversales, le jeune ingénieur est secondé par des enseignants-chercheurs de l'ITECH. Nous bénéficions ainsi d'expertises pointues, tant sur le plan de la recherche que sur l'expérience industrielle.

Des focus groupes utilisateurs ont permis de bien cerner les attentes, d'établir des cahiers des charges précis et pertinents, de déterminer les propriétés attendues et d'orienter l'activité de recherche et de formulation. La première phase de l'étude, sur une durée de 6 mois, a été consacrée à la recherche bibliographique sur la réglementation et les labels en vigueur dans le domaine étudié ainsi que sur les matières premières et les actifs naturels utilisables. A partir de là, une étude préalable a permis de définir les caractéristiques physico-chimiques des produits, les performances escomptées et le coût de la formule. L'étape suivante consiste à l'élaboration des formulations des 19 produits de la gamme développée et des modes opératoires associés. Un ensemble de tests valide les travaux de recherche dont notre société détient les droits de propriété intellectuelle.

Pour notre entreprise en cours de création, la formule Presta + est un levier primordial dans la mise en œuvre de notre projet. La prestation est excellente dans l'approche professionnelle, le respect des délais et les relations de travail qui sont de surcroît très conviviales. La qualité d'écoute et l'implication de l'ensemble de la structure nous aident à trouver des solutions et créent les bonnes conditions pour innover ».

En savoir plus : www.itech.fr/entreprises/services-aux-entreprises

Témoignage de Laure Gasparini, jeune ingénieur

Laure Gasparini, jeune ingénieur diplômée de l'ITECH, a participé à la délégation de travaux de recherche pour le compte d'une entreprise.

« J'ai obtenu mon diplôme d'ingénieur ITECH en Chimie des formulations en septembre 2013. Peu de temps après, l'ITECH me proposait un entretien pour un poste d'ingénieur projet R&D. J'ai été sélectionnée par l'ITECH et l'industriel, une entreprise française leader mondial dans son secteur d'activité.

Au sein de l'école, j'étais dédiée au projet de l'entreprise partenaire. Au quotidien, je travaillais à la fois en autonomie et en étroite collaboration avec des enseignants-chercheurs en formulation de peinture, encre et adhésif, en analytique et en textile. Ce partage de compétences favorise une avancée rapide et efficace du projet. L'accès aux fournisseurs et aux équipements de l'ITECH est précieux puisqu'il permet de gagner du temps et de réaliser l'étude intégralement, de la phase de développement en laboratoire jusqu'au contrôle des performances.

Des réunions mensuelles sont organisées avec l'industriel afin de suivre l'évolution du projet et refixer les objectifs si besoin. Ces échanges permettent de connaître et comprendre les intérêts de l'entreprise partenaire. J'étais également amenée à réaliser des essais de validation chez l'industriel. Ces périodes au cœur de l'entreprise permettent de bien appréhender les enjeux du projet tout en tissant des liens avec les salariés.

Cette formule m'a permis d'acquérir une expérience solide dans le monde du travail tout en étant soutenue par des experts qualifiés. C'est un réel atout lorsque l'on est ingénieur junior ».

